

N° 76

# SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1982-1983

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 29 octobre 1982.

## PROPOSITION DE LOI

*relative à la composition des commissions de retrait  
de permis de conduire,*

PRÉSENTÉE

Par M. Raymond SOUCARET,  
Sénateur.

---

(Renvoyée à la Commission des Lois constitutionnelles, de Législation, du Suffrage universel, du Règlement et d'Administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le Règlement.)

---

### EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Dans les commissions de retrait de permis de conduire, ne siège aucun représentant des associations de défense des blessés. Remédier à cela, tel est l'objet de la proposition de loi que nous vous demandons de bien vouloir adopter.

## **PROPOSITION DE LOI**

### **Article unique.**

Dans les commissions de retrait de permis de conduire, un tiers des membres devront être des représentants des associations de défense des accidentés (ceux-ci devant être obligatoirement des accidentés de la circulation).